de mérinos. le résultat A est à diviser par 4 ; mais quand il est question de cachemire, ce résultat est àdiviser par 3.

Exemple. — Touver le nombre de croisures d'un tissu mérinos et d'un tissu cachemire qui auraient l'un et l'autre :

57.25 duites au centimétre
et 18.00 fils »

De la formule indiquée en remplaçant les lettres par leur valeur, cette formule deviendrait ;

$$\sqrt{55.25^2 - 18^2} = 60$$

Pour les mérinos, on aurait :

$$\frac{60}{4} = 15 \text{ croisures.}$$

Pour le cachemire, on aurait :

$$\frac{60}{3} = 20 \text{ croisures.}$$

De cette formule, il est facile d'en déduire les deux autres.

Le duitage étant à déterminer, on aurait :

$$D = \sqrt[2]{(Axx^2) - (C^2)}$$

Si le compte en chaine est à déterminer, la formule devient :

$$C = \sqrt[2]{(Axx^2) - D^2}$$

A remarquer que, de même que pour la première formule, quand il s'agit de cachemire, au lieu de multiplier A par 4, il faut le multiplier par 3.

Moyen graphique

Quand on désire obtenir rapidement des résultats tout en étant suffisamment exacts, on se sert d'un moyen graphique.

Ce tracé consiste en deux lignes formant angle droit, sur lesquelles sont portées d'égales divisions.

Les divisions de la ligne AB représentent les fils de chaine, celles de la ligne AC représentent les duites.

Des mêmes divisions sont à faire sur une réglette. Pour indiquer les croisures sur cette réglette, il faut tirer un trait plus long que les autres à chaque quatre divisions, quand il est question de mérinos, et à chaque trois divisions, quand il est question de cachemire.

Il faut ensuite numéroter les divisions en partant du point A, qui est le zéro. A la réglette, les divisions doivent être numérotées de gauche à droite ou de droite à gauche, suivant que la ligne AB des fils de chaine a à droite ou à gauche les lignes de duitage. Pour le tracé que j'indique, les divisions de la réglette iront de gauche à droite. Ceci fait, il suffit d'appliquer le zéro de la réglette au point de compte en chaine donné, puis faire de même sur la ligne AC du duitage. Le chiffre indiqué à la réglette au point de coïncidence de la réglette à la ligne du duitage indiquera le nombre des croisures.

En appliquant l'exemple donné lors de la première formule, on voit que pour 57,25 duites et 17 fils, on trouve ;

1° En mérinos, 15 croisures.
2° En cachemire, 25 id.

Plus les divisions sont grandes, plus les résultats sont précis. J'ai déterminé les tableaux d'après un tracé que j'ai fait aussi grand que possible, en donnant un espace de 10 mjm : de cette façon, chaque duite, de même que chaque fil sera représenté par cet espace, et chaque croisure :

En mérinos, par un espace de 40 mjm.
En cachemire, id. 30 id.

Quoique, avec un tracé dans ces conditions on puisse déterminer les centièmes de croisure et les vingtièmes de duites, je me suis contenté d'établir mes tableaux au dixième de croisure, puisque la pratique ne va généralement pas au delà des 1/4 de croisure.

La réglette étant posée sur ce tracé plus ou moins en biais, elle couvre l'indication des numéros de la ligne du duitage ; c'est pourquoi il est bon de faire un second numérotage au-dessus du premier : de cette façon, les indications sont rapidement lues.

Quant à la réglette, il est mieux de n'en faire qu'une seule pour les deux genres de tissus ; il suffit de la faire sous forme triangulaire : d'un côté, les divisions pour mérinos, et de l'autre, les divisions pour cachemire.

Suivent une série de tableaux donnant le nombre de croisures mérinos et cachemire d'Ecosse correspondant au duitage et au compte en chaine.

Les expositions flottantes

Une exposition flottante est une exposition sur un navire.

Si l'idée est neuve ou originale, elle est aussi pratique. Elle est la mise en œuvre de l'association appliquée à la publicité.

Cette entreprise nous semble recommandable à cause des connaissances spéciales des personnes qui lui prêtent leur concours, à cause des précédents historiques qu'à tort on considérerait comme des quantités négligeables, à cause surtout des besoins nombreux auxquels elle répond.

Cette œuvre est actuellement représentée à Paris par un comité d'études dont M. de Berny a préparé l'organisation et le fonctionnement.

Quatre-vingt-onze chambres de commerce sont saisies du projet. Deux comités sont formés en province : à Marseille et à Dijon.

Des comités sont en formation à Lille, Reims, Bordeaux, Lyon et Roubaix.

A Roubaix, particulièrement, l'honorable M. Renaux-Lemerre s'est fait le vulgarisateur de la nouvelle idée. Prochainement, des conférences auront lieu, et nous ne doutons nullement du succès de l'entreprise.

C'est qu'en effet, Roubaix semble vouloir entrer de plus en plus dans la voie des rapports internationaux. La jeunesse laborieuse va chaque soir étudier les langues étrangères. On sait le succès des conférences géographiques présidées par l'honorable président du tribunal de commerce de notre ville. Nos négociants créent des comptoirs et dernièrement encore la nouvelle de la mort de l'un d'eux, martyr de son dévouement à notre industrie locale, plongeait sa famille dans le deuil. Le ministre du commerce, président du groupe commercial de la Chambre, le ministre de la marine, l'amiral Aube, prêtent, au comité des expositions flottantes, l'appui de leur haute autorité. Cet appui n'est pas seulement moral, puisque deux navires, le *Tarn* et la *Sarthe*, ont été le gage de la faveur gouvernementale.

Cette faveur est bien compréhensible si l'on songe que l'institution des expositions qui résiste au milieu de la ruine de tant d'autres projets commerciaux et industriels, montre, par sa permanence, la vitalité du principe de la publibité appliqué au commerce. La méthode expérimentale amène l'observateur à proner la politique des résultats. Si les expositions étaient mauvaises nous n'aurions pas eu tant d'expositions de 1798 à nos jours. Spécialement, que l'exposition de nos pro- produits ait lieu dans un navire ou sur un champ de Mars, la publicité, ce levier qui soulève actuellement le monde, n'en aura pas moins été donnée à notre travail. On objectera peut-être l'exemple du *Gostrop*, navire allemand, qui, ayant tenté jadis de parcourir les mers avec une exposition allemande, n'est arrivé qu'à la ruine. Qu'en conclure si ce n'est que les produits des manufactures allemandes manquaient de goût et de solidité ou même qu'il fallait, pour le succès et la réalisation de l'entreprise, un comité français.

D'ailleurs la discussion sur les chances d'une entreprise se comprend moins quand cette entreprise s'impose. De jour en jour la concurrence étrangère gagne du terrain. Sans doute, durant les cinq premiers mois de 1886 nous avons exporté des quantités considérables de tissus, puisque les statistiques du ministère du commerce trahissent un accroissement de sept millions de francs par rapport à la période correspondante de 1885, mais les succès présents n'empêchent pas de prévoir l'avenir! Le premier port de la Belgique, Anvers, est déjà germanisé!

L'industrie française tomberait le jour où les marchés seraient en possession des Anglais et des Allemands. La valeur d'une marchandise repose sur la théorie de l'offre et de la demande; or, plus de débouché, plus de marchés, et, par suite, plus de demande. Grâce à cette institution des expositions flottantes nous saurons où nous devons transporter nos marchandises.

Le publiciste Verri affirmait que le commerce n'est réellement que le transport des marchandises d'un lieu à un autre.

L'économiste J.-B. Say disait après lui : « La facilité des communications équivaut à la valeur tout entière d'un produit, lorsque cette facilité est appliquée à ceux auxquels il faudrait renoncer entièrement sans cet avantage.»

Les pays dont l'accès sera facilité grâce aux expositions flottantes sont divisés en quatre groupes.

Le premier comprend la Colombie, la Bolivie, l'Equateur, le Vénézuela, le Pérou, le Chili, la république Argentine et le Brésil. Le second, le Canada, l'Amérique du Nord, les Antilles, le Mexique, Guatémala, Nicaragua. Le troisième, l'Australie, les Nouvelles-Zélandes, la Nouvelle-Calédonie, les Nouvelles-Hébrides, le Japon, l'Asie-Orientale. Le quatrième, l'Asie-Occidentale, les échelles du Levant, l'Afrique du Nord, la Tunisie, l'Algérie, le Maroc. Les négociants pourront choisir entre ces quatre itinéraires. Le mètre cube en tant qu'exposition est fixé à 600 francs par voyage, en tant que frêt à 100 francs. Pour un prix minime relativement aux frais énormes que nécessiterait l'établissement d'un comptoir dans chacune de ces stations, il pourra étaler ses échantillons, faire ses offres, favoriser les demandes.

Comme le dit dans son histoire de la fabrique de Roubaix, le savant archiviste, M. Leuridan, « La vie manufacturière de Roubaix présente deux phases bien caractérisées : oppression et luttes dans la première, progrès et splendeur dans la seconde.»

Nous sommes dans la seconde période, et ce n'est pas sans lutter, non plus contre les privilèges tyranniques, non plus contre le monopole criant, mais contre la concurrence étrangère que nous conserverons la situation prépondérante fruit de notre travail. Or, pour lutter à l'étranger contre cette concurrence, nous avons une arme excellente dans l'exposition flottante. LÉON PETIT, avocat.

PETITES NOUVELLES

Un télégramme annonce une éruption du Vésuve. La lave descend vers Ottaiano. Elle a déjà dépassé la base du cône. Aucun danger n'existe encore.

*** La conférence des avocats s'est réunie hier, sous la présidence de M. Martini, bâtonnier, pour discuter la question suivante :

Le clause pénale consentie entre deux futurs conjoints pour assurer l'exécution de leur projet de mariage est-elle valable ?

MM. Mahondeau et Crespin ont soutenu l'affirmative ; MM. Bardou et Paturet, la négative ; ministère public, M. Moisson.

La conférence a adopté la négative.

*** M. Edouard Drumont qui devait faire ces jours-ci son début à la *France*, écrit à ce journal qu'il renonce à ce projet de collaboration.

SITUATION METEOROLOGIQUE. — Paris 6 juillet. — Le temps reste au beau sur nos régions où persiste une aire de pressions supérieures à 765 mjm. Une bourrasque passe au nord de la Scandinavie, Bodo 748 mjm, une autre la suit et se dirigera probablement aussi vers les régions boréales.

La température reste très élevée. Le thermomètre marquait ce matin 9° à Bodo, 17 à Paris, 22 à Biarritz, Nice, 24 à Alger et 25 à Gibraltar.

En France, des orages sont imminents, ils vont commencer par la Gascogne puis s'étendre progressivement aux autres régions. Le temps beau va continuer.

Hier, à Paris, journée très belle et chaude.

Maximum, 29°4. Minimum, 12 9.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Hommage aux victimes de la guerre. — Suivant une patriotique délibération prise par le Conseil municipal, les noms des Roubaisiens morts au champ d'honneur depuis 1870, seront gravés sur des tables de marbre à placer au cimetière, près du monument des mobiles.

La pose de ces plaques devant se faire très-prochainement, les familles intéressées sont invitées à faire connaitre avant le 31 juillet, à la mairie. *Bureau de l'Etat-civil*, les noms de ceux de leurs membres qui doivent y figurer.

Aucune inscription ne sera reçue s'il n'est justifié de la date, du lieu et de la nature du décès.

Une enquête d'utilité publique, est ouverte au sujet du règlement des alignements de la rue d'Avelghem.

Pendant quinze jours, du 7 au 21 juillet, le projet et les pièces ci-dessus visées seront déposés au secrétariat de la mairie, afin que les habitants puissent en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, les 22. 23 et 24 dudit Juillet, de 3 à 4 heures du soir, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-ville, M. Louis Pluquet, maire de Croix, recevra les réclamations et les observations relatives à l'utilité publique du projet dont il s'agit.

Les succès du Collège. — MM. Paul Bossu et Maurice Rouzé, élèves de philosophie du Collège, ont été reçus, hier, bacheliers ès-lettres *avec mention*, par la Faculté de Douai.

La fête du 14 juillet. — D'énormes affiches tricolores indiquant le programme de la fête du 14 juillet viennent d'être posées en ville ; voici ce programme :

Le mardi 13 juillet, à 9 heures du soir, la fête sera annoncée par des salves d'artillerie.

Le mercredi 14 juillet, distributions extraordinaires de secours aux indigents inscrits au bureau de bienfaisance, vivres supplémentaires aux hospitaliers.

A sept heures, du matin, sur la place de la Liberté, concours de Pinsons; prix, 100 francs. Les concurrents doivent se faire chez M. Longré, cafetier, place de la Liberté, n° 10.

A dix heures, sur la Grande-Place, revue du bataillon scolaire.

A onze heures, sur la Grande-Place, cortège, composé du corps des Sapeurs-Pompier, des sociétés instrumentales, chorales, de gymnastique, d'armes, nautiques, d'archers, de bouleurs, de Pêche, etc. Primes aux sociétés : Réunion et formation du cortège, boulevard de Paris. Parcours : Rues du Moulin, Decrême, place Sainte-Elisabeth, rue de Lannoy, place de la Liberté, Grande-Rue, Grande-Place, rues du Vieil-Abreuvoir, du Pays, des Lignes, de la Redoute, Blanchemaille, de la Gare et Grande-Place.

A midi, dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville, Réception des présidents des sociétés et vins d'honneur.

A midi et demi, sur le Marché-aux-Fleurs, lâcher de pigeons, prix : 100 fr.

A midi et demi, au cercle des Flobertistes roubaisiens, à l'angle des rues Montesquieu et d'Isly, tir gratuit à la carabine Flobert pour le Bataillon scolaire et les élèves de toutes les écoles de la Ville, prix 150 francs.

A deux heures, sur la place de la Liberté, assaut public d'escrime entre sociétés et amateurs. Les inscriptions seront reçues chez M. Loridan, rue de Lille, 164.

A deux heures et demie, au siège de la société du Tir National, près du pont de la rue Ampère, Tir gratuit à la cible pour les sociétés régulièrement constituées ; prix 200 fr.

A trois heures, salle de Mme veuve Dominique-Rousseau, concours de chant individuel pour romances et chansonnettes, prix 150 fr. — L'inscription est faite dans le local.

A trois heures et demie, sur le kiosque de la place Chevreul, assaut d'escrime entre professeurs et prévots d'armes. M. Loridan, professeur, rue de Lille, recueille les adhésions.

De quatre à six heures, entre le pont du Beau Chêne et celui de Tourcoing, concours de pêche; prix 200 fr. Les inscriptions seront reçues chez M. Jules Piéters, cabaretier, rue de Tourcoing, 90.

A quatre heures, auprès du pont de la Grande-Rue, joute sur l'eau. Prix 150 frans. Les amateurs doivent se faire inscrire jusqu'au 13 juillet, chez M. Nyckees, cafetier de l'*Ecluse du Galon d'Eau*.

A cinq heures, sur la place de la Liberté, Fête de Gymnastique par la Société Municipale *la Roubaisienne*.

De quatre heures à six heures et demie, grande Fête Aérostatique, assensions en ballon captif.

A 7 heures, ascension aérostatique du ballon l'« Hercule » monté par l'aéronaute roubaisien, M. J.-B. Glorieux; il y aura descente en parachute.

A sept heures, au hameau de la Vigne, libre chasse aux canards.

A neuf heures, au boulevard Gambetta, dans la partie comprise entre le boulevard de Paris et l'ancien pont de l'Union, illumination à giorno, grand concert par la musique municipale la *Grande-Harmonie*.

A dix heures et demie, au boulevard de Paris, feu d'artifice tiré par M. De Bar.

Ecole nationale de musique. — On nous communique la suite des résultats des concours de fin d'année.

CLASSE DE TROMBONE A COULISSE. — Professeur; M. A. Samain. — 2° prix, M. Victor Cousu ; 3° prix, M. Henri Inglebert.

CLASSE DE BOMBARDON. — Professeur : M. A. Samain. — 1° prix avec *mention* M. Jules Delbecque.

CLASSE DE SAXHORN-BARYTON ET BASSE. — Professeur : M. Mercier, *Saxhon-Baryton* : 1° prix avec *mention*, M. Henri Delattre. — *Saxhorn-Basse* : 1° prix, M. Joseph Deneu ; 3° prix, M. François Lubrez.

CLASSE DE TROMPETTE ET CORNET A PISTONS. — Professeur : M. Ch. Montigny. — *Cornet à pistons* : Prix d'excellence (*médaille*), M. Arthur Nys ; 1er prix, M. Félix Herbay ; 2e prix, *ex-æquo*, MM. Louis Selosse et Albert Dubocage ; 3e prix, M. Emile Honoré ; accessit *ex-æquo*, MM. Paul Laurie et Hubert Guyot.— *Trompette* : 1er prix, M. Félix Herbay ; 2e prix, M. Paul Laurie.

CLASSE DE COR ET DE SAXHORN-ALTO — Professeur : M. P. Géminick. — *Saxhorn-Alto*: Prix d'excellence (*médaille*), M. Jean Dubrunfaut ; 2e prix, M. Félix Vandendorpe.— *Cor* : prix d'excellence (*médaille*), M. Séraphin Bogaert ; 2e prix avec *mention*, M. Auguste Dubois ; 2e prix. M. J.-B. Quesnoit.

Société de Géographie. — La Société de géographie de Lille organise également, du 24 juillet au 1er août, une excursion à Londres.

Le prix sera de 145 francs par personne, si le nombre des excursionnistes dépasse 20, et de 165 francs, si ce nombre est inférieur à 20.

Départ le 24, à une heure de l'après-midi; arrivée à Londres à 6 h. 45 soir.

Ceux qui désirent prendre part à cette excursion sont priés de verser entre les mains de M. Fromont, trésorier de la Société, rue de l'Hôpital-Militaire, 77, à Lille, et pour Roubaix, entre les mains de M. Leburque-Comerre, rue du Pays, la somme de 165 francs. 20 francs leur seront remboursés aussitôt que le nombre des excursionnistes atteindra vingt. Ce versement devra se faire avant le 13 juillet.

Moyennant cette somme, chaque voyageur aura droit tous les jours à un déjeuner à la fourchette, un diner à table d'hôte avec une demi-bouteille de vin à chacun de ses repas; le coucher, le café au lait, thé ou chocolat chaque fois que le déjeuner n'aura pas lieu à 10 h. 30 du matin; le voyage en 2e classe, les frais et l'éclairage dans les hôtels, les frais d'omnibus à l'arrivée et au départ des trains, les bateaux à vapeur, les voitures, les guides, le prix d'entrée dans les églises, villas et d'autres endroits.

Chaque jour de séjour à Londres sera rempli par un programme détaillé dont voici les principales étapes : — Charing Cross, colonne de Trafalgar, ministère de la guerre, palais Saint-James Whitehall, palais de l'état-major, abbaye de Westminster, salle des sénateurs et du corps législatif, palais de Buchingham (résidence de la reine) palais Malborough (résidence du princes de Galles), Hyde Park, le monument du prince Albert. Piccadilly et Oxford street, les palais Sommerset et Lambeth, l'obélisque de Cléopâtre, le Temple (chambre des avocats), le pont de Waterloo; l'hôpital de Saint-Thomas, l'église de Saint-Paul, Holborn Viaduct, Hôtel des Postes, Bow Church, Hôtel-de-Ville, mansion house, jardin zoologique de régent's Park, la Tour de Londres, le tunnel de la Tamise, London Bridge, la Monnaie, les quais de la Reine, le musée de madame Tussaud, le musée national. — Excursions finales à Kews-Gardens, au Palais de cristal (Sydenham) et sans doute à Greewich (si c'est possible).

L'excursion sera conduite par MM. Fauchille et Facq, de Lille et par M. Auguste Crepy, correspondant particulier de la société de géographie de Lille à Londres.

Les Roubaisiens — cela soit dit sans esprit de clocher — obtiennent d'importants succès dans tous les genres de concours auxquels ils prennent part. C'est ainsi que, dimanche, nos pêcheurs ont soutenu haut et ferme à Dunkerque la réputation de la vieille cité de Pierre de Roubaix.

La municipalité Dunkerquoise avait organisé un grand concours de pêche à la ligne.

A midi trois quarts, les 15 sociétés de pêcheurs, équipés de pied en cap, étaient échelonnées sur le pourtour de la place du Théâtre, où elles étaient bientôt passées en revue.

Le cortège s'est ensuite mis en marche, et, arrivé place Jean-Bart, la musique de la Gymnastique a enlevé l'hymne du héros pendant que la Société des *Poissons-Rouges*, de Roubaix déposait un splendide bouquet tricolore aux pieds du héros.

Les applaudissements éclatent et les pêcheurs se remettent en route pour se rendre sur les rives du canal de Furnes où doit avoir lieu le tournoi entre les trois cents ennemis des habitants de l'onde.

Sur les deux rives du canal s'étendait une longue file de pêcheurs, la perche à la main, attentifs à la moindre oscillation du bouchon. La palme pour le poisson le plus lourd revint à M. Verrée, des *Amis Réunis*, de Roubaix, *qui a pris un poisson pesant 59 grammes*.

M. Dumont, adjoint, membre de la société la *Perche*, a, dans une courte allocution, remercié les sociétés étrangères qui avaient bien voulu répondre à l'appel des pêcheurs Dunkerquois, et il a terminé en les invitant à un grand concours qui aura lieu l'an prochain. Il est ensuite procédé à la distribution des médailles. Voici celles échues aux roubaisiens :

Nombre. — 1re série. — 276 poissons pêchés en une demi-heure. 1er prix, 13 poissons, n° 196, M. H. Florin «St-Pierre-St-Paul», de Roubaix; 2e prix, 9 p., n° 278, M. C. Delplechin, « Poisson-d'Or », de Roubaix ; 3e prix, 8 p., n° 323, M. Sampère, « Poisson-d'Or », de Roubaix; 5e prix, 7 p., n° 146, M. Dehem, « Amis-Réunis », de Roubaix; 6e prix, 7 p., n° 319, M. Benoit, « Amis-Réunis », de Roubaix.

Poids.—2e série.— 192 poissons en une demi-heure 1er prix, n° 313, M. Verrée, « Amis-Réunis » de Roubaix, 59 grammes ; 2 prix, n° 152 M. Pirquet « Amis-Réunis » de Roubaix, 54 gr.

Prix entre les Présidents : Médaille d'argent pour les Sociétés les plus nombreuses, — Société française « Amis Réunis » de Roubaix.

Médaille d'argent pour les sociétés les plus éloignées.. — Société francaise, « Poissons-d'Or » de Roubaix.

Médaille de vermeil pour bannières et drapeaux.— Société française, Saint-Pierre-et-Saint-Paul, Roubaix.

Médaille de cantinières. — Les « Poissons d'Or » de Roubaix, une palme d'argent,

La société La Roubaisienne prendra part au concours et à la 7e fête régionale organisée par l'association des gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais. Cette fête aura lieu à Douai dimanche et lundi prochain.

Un grand carrousel international sera donné le dimanche 15 août dans le vaste jardin de l'établissement des *Champs-Elysées*, à l'angle du boulevard de Cambrai et des rues d'Isly et de Montesquieu. Il y aura 600 francs de prix en espèces. Le mercredi 14 juillet, carrousel d'essai, avec 150 francs de prix.

Le bureau de la commission organisatrice est ainsi composée : MM. E. Vandekerkove, président ; C. Deschuymer, vice-president ; A. Creton, secrétaire.

Une disparition. — Un jeune homme de 25 ans, nomme Henri Verbeken, a disparu de son domicile depuis huit jours. Il a les facultés cérébrales légèrement dérangées. Au moment de sa disparition, il était vêtu d'un pantalon, d'un gilet et d'une jaquette de drap noir et coiffé d'une casquette de soie noire.

Un accident de voiture qui aurait pu avoir de graves conséquences a vivement impressionné les nombreux passants qui traversaient la Grand-Place lundi vers midi. Un cheval attelé à un tonneau d'arrosage, que le conducteur était occupé à emplir à la bouche d'eau voisine du café Belle-Vue, s'est subitement emporté. Un courageux citoyen, M. Henri Ramfin, instituteur en retraite, âgé de 64 ans, essaya de retenir l'animal par la bride ; mais, atteint par l'un des brancards, il fut renversé : un brusque écart du cheval détourna heureusement l'une des roues qui sans cela lui fracassait la tête. Des passants s'empressèrent de relever M. Ramfin qui a reçu des contusions assez graves, mais qui a pu, néanmoins, regagner son domicile, rue Daubenton.

Chute accidentelle. — Dans l'après-midi de mardi, le jeune Louis Roland, manœuvre de couvreur, travaillait sur la toiture d'une maison à deux étages en construction dans la rue de l'Alouette, quand il perdit l'équilibre et tomba à l'intérieur du bâtiment. Dans sa chute, il s'est contusionné le bras gauche d'une façon assez sérieuse. Après avoir reçu les soins de M. le docteur Lefebvre, il a regagné son domicile, à Mouveaux.

Négligence conjugale. — Une femme de la rue de Luxembourg est morte dans la nuit de dimanche à lundi. Le mari, sans doute pour noyer son chagrin, se livra à de si copieuses libations qu'il oublia totalement de faire la déclaration du décès. Ce ne fut que mardi après-midi qu'un agent, prévenu par les voisins, obligea cet homme négligent à remplir les formalités usitées. Triste !

Vols et voleurs. — Un ivrogne qui a été immédiatement arrêté a enlevé, lundi après-midi, un pantalon exposé à l'étalage de M. Emile Camus, marchand de confections, rue de Lannoy.

— Baigneurs, *beware of pick-pocket*! Lundi soir, à 7 heures et demie, un malfaiteur s'est introduit dans une cabine et a dérobé une paire de bottines appartenant à un jeune garçon de 12 ans, Paul Buyens, demeurant rue Bernard.

L'ivrognerie est une plaie qui augmente chaque jour parmi nous : les procès-verbaux sont là malheureusement pour en faire foi. Tous les jours et de plus en plus il s'opère des arrestations d'ivrognes par les rues. Dans le nombre, on est contristé de rencontrer fréquemment des femmes. Ainsi, mardi soir, on arrêtait dans la rue de la Gare, une soigneuse de la rue Vaucanson, Louise V.... qui, à chaque pas qu'elle essayait, retombait lourdement sur le trottoirs. Les spectateurs paraissaient navrés.

TOURCOING

Chronique du bien. — M. Georges Deleury, commis des contributions indirectes à Tourcoing, a déposé au bureau du commissariat spécial du chemin de fer un porte-monnaie contenant une somme d'argent qu'il avait trouvé dans la cour de la gare.

Les constructions sur la frontière. — Des fraudes fréquemment renouvelées sur la frontière du Nord et particulièrement à Halluin, — et dont notre législation actuelle semblait impuissante à prévenir le retour—ont déterminé le gouvernement français à modifier la convention qui régit nos rapports avec la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg. En effet, le traité de limites signé à Courtrai le 28 mars 1820 spécifie seulement « qu'aucune construction de bâtiment ou habitation quelconque ne pourra être élevée et ne sera tolérée qu'étant établie à dix mètres de la ligne frontière ou à cinq mètres seulement de distance d'un chemin, lorsque ce chemin est mitoyen et que son axe forme la limite.»

Les tribunaux ne peuvent partant invoquer cette disposition dans certains cas en vue desquels elle a été certainement adoptée, par exemple lorsqu'il s'agit de simples murs ou talus susceptibles de faciliter la fraude en matière de douanes.

Pour éviter le retour de ces fraudes quotidiennes, le gouvernement français a projeté d'amender la convention intervenue entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, et d'établir qu'à l'avenir aucune construction ne pourra être élevée, ni aucune clôture être installée à moins de dix mètres de la ligne frontière ou de cinq mètres d'un chemin lorsque ce chemin est mitoyen et que son axe forme limite.

Les infractions à cette loi seront poursuivies comme en matière de grande voirie et soumises à la juridiction des conseils de préfecture, qui auront le droit de supprimer d'office les constructions ou clôtures indûment élevées. Elles seront punies également d'une amende variant de 16 à 200 francs.

Cette loi n'aura pas d'effet rétroactif; mais, pour la rendre vraiment efficace, le gouvernement aura le droit de supprimer les constructions élevées dans la zone réservée, en adoptant la procédure en vigueur pour le règlement des indemnités.

Un incident s'est produit à la gare, mardi après-midi. Un voyageur s'est affaissé subitement en traversant la salle d'attente. On l'a transporté immédiatement dans le cabinet du chef de gare où M. Guilbert, pharmacien, s'est empressé de donner quelques soins urgents. Après quelques instants de repos le voyageur a pu prendre le train de 3 h. 30 pour Lille.

Contravention a été dressée contre quatorze jeunes gens qui, après s'être livré à de trop abondantes libations, faisaient grand tapage rue de la Malcence, dans la nuit de lundi, et passaient à travers champs, sans respect pour les récoltes.

Les funérailles de M. Vienne-Herbaux, vice-président de la société du Petit-Château ont eu lieu, mercredi matin, en l'Eglise St-Christophe. L'assistance était très nombreuse ; tous les membres du cercle avaient tenu à rendre les derniers devoirs à leur vice-Président.

La messe de *Requiem* a été exécutée par la maitrise renforcée de la société chorale *L'Avenir*.

Mardi matin, vers neuf heures un cheval s'est emporté et a parcouru la rue du Blanc-Seau sans que personne ait pu l'arrêter. Ce n'est que vers onze heures que M. Henri Deldicque, boucher, a attrapé l'animal par son licol et après avoir été trainé durant quelques mètres, est enfin parvenu à le maitriser.

Il est à remarquer que le cheval n'avait que son licol, et nous devons féliciter ce jeune homme de la bravoure dont il a fait preuve en cette circonstance.

Les chaleurs qui règnent maintenant rendent plus urgent que jamais le curage des ruisseaux qui bordent encore quelques-unes de nos rues des quartiers excentriques.

C'est le cas pour la rue de la Blanche-Porte qui est bordée de ruisseaux d'où se dégage des senteurs d'un parfum douteux.

Des gendarmes de Bruxelles ont amené hier à Tourcoing deux personnages marquants dont l'extradition avait été demandée par le gouvernement français : André Goulard, âgé de 31 ans, banquier à Clamecy et Pierre Maingon, âgé de 43 ans, agent de change à Epernay. Le premier est prévenu de banqueroute frauduleuse, le second est inculpé de détournements frauduleux. Ils ont été arrêtés tous deux à Bruxelles. Ils sont partis pour Lille par le chemin de fer, sous la conduite de deux gendarmes de Tourcoing.

Croix-Rouge. — Dans l'après-midi de lundi, quatre individus, d'origine belge, dont deux habitent Mouscron, se livraient rue de la Marlière à un puligat en règle, à la grande terreur des voisins qui n'osaient s'aventurer sur leur passage. Le garde-champêtre survint et mit à la raison les batailleurs, tout en leur dressant un procès-verbal.

LILLE

Pétitions. — Dans le rôle des pétitions distribuées mardi à la Chambre, nous trouvons les suivantes :

Les sieurs Vaudran fils et Pierrez, fabricants de fournitures pour parapluies, à Haubourdin, protestent contre les tarifs de la compagnie des chemins de fer du Nord, sur le laiton en feuilles, en fil et en barre.

M. Delcroix, avocat, docteur en droit, à Lille, soumet à l'examen de la Chambre une disposition additionnelle à la loi sur les délégués mineurs.

Conservatoire. — Les examens ont commencé aujourd'hui. Les récompenses pour les classes de chant ont été ainsi décernées :

HOMMES. — 1er prix *ex æquo*, MM. Paul Maulin et Louis Bertiau ; 2e prix *ex æquo*, MM. Louis Aste, Lucien Liber, Emile Larguier. 1er accessit, M. Vanwindergen.

FEMMES. — Classe beaucoup plus forte que celle des hommes. 1er prix, *ex æquo*, Mlle Marie Salembier, de Lys-lez-Lannoy et Mlle Blanche Vézien.

Un bel avenir s'ouvre devant Mlle Salembier, dont la voix est souple et brillante à la fois.

Tentative de suicide. — Mardi matin, au moment où le train 182 venant de Dunkerque et entrant en gare à 9 heures 53 passait à Fives, un jeune homme de 17 ans s'engagea sur la voie au passage à niveau de l'avenue Champon, et, debout entre les rails, attendait le passage du convoi. Le mécanicien ayant aperçu le jeune homme serra aussitôt le freins; mais, il était déjà trop tard et la locomotive avait renversé le désespéré. Le train arrêté, celui-ci se dégagea seul en passant entre les roues; il avait néanmoins à la tête des contusions graves.

Conduit au poste de police, il a reçu les soins de M. Choteau et a été ensuite remis à sa famille.

Coups de tranchet. — Une violente scène de ménage a mis en émoi lundi, vers dix heures du soir, la rue de Seclin près la porte d'Arras. Au numéro 6 de cette rue habitait un des ces *faux ménages* si nombreux dans le quartier : Rosalie Govaerts, âgée de 31 ans, femme Vandorge, après avoir quitté son mari il y a quelques années, avait pris pour ami intime un sieur Vanssendick, cordonnier, avec qui elle vivait maritalement. Lundi, une violente querelle s'éleva dans le ménage et tout à coup, la femme Govaerts, s'armant d'un tranchet de cordonnier, en porta un coup à Vanssendick : celui-ci, atteint au côté droit à la base de la poitrine, tomba baignant dans son sang. Les voisins, accourus au bruit, s'emparèrent de la femme ; le blessé a reçu les soins de M. le docteur Delattre qui considère sa blessure comme assez grave. La femme Govaerts a été conduite à la maison d'arrêt.

CONCERTS ET SPECTACLES

En allant dimanche au jardin de Barbieux, je me proposais plutôt une promenade agréable qu'une audition de bonne musique, étant donné la formation récente de la *Fanfare de Beaurepaire* qu'un préjugé m'avait fait considérer, de prime-abord, comme une société d'ordre inférieur.

Lorsque je fus près du kiosque, l'exécution d'un allegro militaire prestement enlevé, modifia sensiblement mon appréciation première et dès le second morceau, je pus me convaincre que j'avais devant moi des musiciens, interprétant des morceaux peu difficiles il est vrai, mais les exécutant avec un fini et un brio que l'on serait très heureux de rencontrer dans d'autres sociétés plus renommées.

La principale qualité de la fanfare de Beaurepaire, est de ne pas viser à une exécution bruyante ; les morceaux qu'elle a joués, et parmi lesquels j'ai remarqué *Fleurette valse* et la *Reine des vagues*, ont été plutôt rendus avec douceur qu'avec force, ce qui vaut infiniment mieux, surtout pour une fanfare.

La partie chorale était remplie par l'*Union lyrique*, encore une jeune société. Le chœur *Sur les Remparts* a été convenablement chanté. Je ne ferai qu'une légère observation : que les ténors s'observent un peu, pour ne pas arriver dans les *forte* à des éclats de voix par trop durs, et ce sera parfait.

Bref, ces deux sociétés peuvent tenir convenablement leur rang parmi les musiques exécutant à Barbieux, et certes, avec les progrès qu'elles accompliront encore, les auditeurs ne regretteront pas leur dérangement et auront comme moi la satisfaction d'assister à une audition musicale charmante, tout en pensant ne faire qu'une simple promenade.

A. W. F.

Lille. — La Société nationale des *Orphéonistes lillois* offrait, lundi soir, dans son nouveau local de la rue Jean-Roisin, un concert à ses membres honoraires; la vaste salle du cercle suffisait à peine à contenir les nombreux invités.

Outre les solistes de la Société, on a entendu Mme Tordoir, l'excellente chanteuse dont on connait la voix agréable et la méthode correcte. Son succès a été fort vif et on lui a fait une véritable ovation après le duo des *Dragons de Villars*, qu'elle a chanté avec M. Tousart.

La section chorale, dirigée par M. Minssart, a chanté dans la perfection un chœur devenu légendaire aux *Orphéonistes* : le *Malbrough* de Laurent de Rillé. Les *Orphéonistes* prendront part prochainement au concours de Malines.

IMMENSE INCENDIE A DUNKERQUE

Un violent incendie, comme Dunkerque n'en a jamais vu, a détruit mardi la grande fabrique d'huiles de MM. Marchand frères, rue Vauban, sur le bord du canal de Bergues, l'une des usines les plus importantes de France.

C'est vers neuf heures du soir que l'incendie s'est déclaré dans le sous-sol. Les flammes ont pris en peu d'instants des proportions alarmantes : les magasins d'huiles ont été bientôt remplis d'une fumée épaisse qui en chasse les ouvriers. Les pompiers de la ville, les soldats du 110e, arrivent rapidement sur les lieux du sinistre ; mais celui-ci avait pris presque instantanément une effroyable extension, et bien qu'on fasse fonctionner toutes les pompes de la ville, on ne parvient pas à empêcher les flammes de gagner les greniers longs d'au moins 50 mètres, où sont entassées d'énormes quantités de sacs de graine de colza.

La pompe à vapeur de la ville ne peut être mise en batterie qu'après un certain temps : dans le désarroi, causé par l'émotion du premier moment, on avait oublié les tuyaux. Pendant ce temps, la pompe à vapeur de la Chambre de commerce, sous la direction de M. l'ingénieur Douau, déverse des torrents d'eau sur le foyer de l'incendie ; mais tout cela est insuffisant et les flammes alimentées par les matières grasses de l'usine, menacent de dévorer toutes les constructions dont la longueur est de plus de 150 mètres sur 50 de large.

En ce moment, on craint que le feu ne se communique à une série de bâtiments faisant suite à la partie principale incendiée. M. Gerschel, commissaire central, donne l'ordre de faire éloigner toutes les bélandres amarées dans le canal, ce qui se fait au milieu de l'émotion générale.

Des secours sont demandés dans toutes les communes avoisinantes.

11 heures 10 soir.— L'incendie s'étend toujours; les flammes atteignent des proportions effrayantes. Un chat qui s'était réfugié sur le toit de l'usine est grillé en un instant. Un terrible effrondement vient de se produire.

11 h. 35. — Le feu continue avec une grande intensité : les secours sont impuissants; les dégâts seront immenses; en supposant même que tout le corps de bâtiment ne soit pas détruit, on peut dès à présent les évaluer à plus de DEUX MILLIONS. Il y a heureusement assurance à plusieurs compagnies.

Au moment de l'effrondement qui s'est produit avec un fracas épouvantable, un pompier, le sieur Cordier, a été blessé assez grièvement.

On espère que le second corps de bâtiment sera épargné ; cet incendie réduit au chômage 500 ouvriers.

12 h. 05. — Les pertes sont considérables. Les magasins, toutes les machines et d'innombrables sacs de graines de Roumanie sont détruits.

Le second magasin qu'on comptait préserver vient malheureusement de prendre feu aussi.

Une nouvelle version circule sur les causes du fléau : on l'a tour à tour attribué à une explosion de gaz et à l'échauffement des graines ; on dit maintenant qu'un ouvrier aurait par mégarde laissé tomber une lampe à pétrole et n'aurait pu arriver à se rendre maitre du commencement d'incendie qui s'était immédiatement déclaré. Le feu et les effrondements continuent.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

L'épuration des eaux de l'Espierre

Roubaix, le 3 juillet 1886.

Monsieur le rédacteur en chef
du *Journal de Roubaix*,

J'ai lu avec le plus grand intérêt la lettre que vous avez insérée concernant l'épuration des eaux de l'Espierres.

Il est, en effet, de toute justice que *cent mille roubaisiens* ne soient pas obligés de payer l'épuration des eaux salies par une *trentaine* d'industriels.

Ne serait-il pas plus simple de faire établir, chez ceux qui déversent des eaux sales, des appareils destinés à retenir toutes les matières étrangères ?

Cela se pratique ainsi dans plusieurs villes en Angleterre et en France, (notamment chez MM. Delattre, à Dorignies), on oblige les industriels à épurer leurs eaux avant de les déverser dans la rivière.

On éviterait ainsi la dépense énorme des 600,000 fr. estimés nécessaires pour la construction de l'usine spéciale.

En tout cas, quel que soit le mode adopté, soit une épuration en bloc, soit une épuration à domicile, l'important pour les contribuables est d'échapper à une charge aussi lourde ; elle incombe en somme à ceux qui la rendent nécessaire.

On dit qu'une enquête est ouverte à la préfecture depuis le 1er juin, et qu'elle sera close le 15 juillet.

Où se trouvent les affiches ?

Ne pourrait-on recevoir les réclamations des contribuables à la mairie de Roubaix ?

Le budget de la ville est excessivement chargé; il est du devoir de tous les contribuables de protester énergiquement contre une mesure qui viendrait grever nos finances d'une façon aussi onéreuse.

N'oublions pas la réponse faite à la pétition, couverte de signatures en quelques jours, protestant contre l'emplacement si impopulaire de l'école des beaux arts dans le seul square qui existait à Roubaix.

« Il fallait protester au moment de l'enquête. »

Contribuables, songez-y, l'enquête sera close dans dix jours.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée. *Un contribuable.*

L'observation du dimanche

Roubaix, le 4 juin, 1886.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Je profite de l'hospitalité de vos colonnes pour poser une question à M. le directeur de l'Institut Turgot.

Pourquoi tolère-t-il que des élèves se livrent, le dimanche matin, à des travaux mécaniques, fort utiles sans doute, mais *déplacés* ce jour-là ! A Roubaix, où cependant l'on travaille tant, le repos dominical n'est pas, que je sache, tombé en désuétude.

J'espère donc que M. le directeur de l'Institut Turgot voudra bien arrêter, le dimanche, ses tours et ses transmissions. Leur bruit frappe très-désagréablement les oreilles chrétiennes des Roubaisiens.

Agréez, Monsieur, mes civilités empressées.

Un observateur du dimanche.

Les vols à l'école de natation

Roubaix, le 6 juillet, 1886.

Monsieur le Rédacteur en chef
du *Journal de Roubaix*,

J'ai lu dans votre estimable journal, que, dimanche dernier, un monsieur a eu sa montre et son porte-monnaie volés à l'école de natation.

J'ai recours à votre extrême obligeance pour faire paraître la présente dans un prochain numéro espérant que ma simple observation sera prise en considération par qui de droit.

En entrant à l'école de natation, on a un billet que l'on remet au cabinier ; je crois qu'il serait nécessaire et même urgent, qu'en échange de ce billet, le cabinier remit une petite plaque en fer blanc ou en zinc sur laquelle serait frappé le numéro de la cabine. Cette plaque pourrait être garnie d'une petite chainette en fil de laiton ou cuivre, que l'on mettrait au poignet.